

Non-recours aux subventions du Programme Bâtiments

Alain Beuret (PVL)

En 2022, les subventions du Programme Bâtiments pour l'assainissement énergétique des bâtiments et les chauffages à énergies renouvelables étaient victimes de leur succès et épuisées début février déjà. Suite au dépôt de deux motions (nos 1415 d'Ivan Godat et 1416 du soussigné), le Parlement avait pu se prononcer en faveur d'un crédit complémentaire pour remettre de l'argent dans le circuit.

Deux ans plus tard, la situation est toute autre. La moitié du montant disponible pour l'année 2024 n'avait pas encore été utilisée en septembre. Que se passe-t-il ? Tous les bâtiments jurassiens sont-ils désormais exemplaires ? Loin de là. Notre canton est plutôt mauvais élève. Il est ainsi dernier de la liste en ce qui concerne l'utilisation du mazout : 48,6% étaient encore chauffés avec cette énergie fossile au 31 décembre 2023 contre 37,2% en moyenne suisse.

Alors pourquoi tellement de non-recours aux subventions alors que le besoin est toujours bien présent ?

Le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes concernant le programme Bâtiments.

1. **Quelle est l'évolution ces cinq dernières années du nombre de dossiers de demande de subventions déposés, soutenus, refusés ?**
2. **Quelle est la part de subventions du Programme Bâtiments au budget 2024 non utilisée à la fin du troisième trimestre (au 30 septembre 2024) ?**
3. **Comment le Gouvernement explique-t-il cette part importante de non-recours aux subventions ?**
4. **Le Gouvernement estime-t-il que les montants alloués (par m²) sont suffisants en comparaison intercantonale ?**
5. **Le Gouvernement entend-il prendre des mesures pour inciter les propriétaires à recourir davantage aux subventions en 2025 ?**
6. **Comment le Gouvernement entend-il procéder pour diminuer la part importante des bâtiments chauffés au mazout dans notre canton et remonter dans le classement des cantons ?**
7. **Quelles démarches sont entreprises par les services de l'État lorsque les ramoneurs signalent d'anciennes chaudières à mazout défectueuses ?**

Nous remercions d'avance le Gouvernement de ses réponses.

Alain Beuret (PVL)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)

- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Raoul Jaeggi (PVL)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Géraldine Beuchat (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Vincent Wermeille (PCSI)
- Jean Froidevaux (PCSI)
- Emilie Guillaume (PVL)

Intervention déposée officiellement le 30 octobre 2024